



2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

ASSERT-IQ™ ENREGISTREUR D'UN ÉLECTROCARDIOGRAMME SOUS-CUTANÉ

Selon l'annexe 1a de l'OPAS « Liste des interventions électives à effectuer en ambulatoire » du 1er janvier 2025¹, certaines interventions cardiologiques doivent être effectuées en ambulatoire. Le chapitre 3.2 « Implantation, remplacement et enlèvement de pacemakers » mentionne entre autres l'implantation et l'explantation (l'enlèvement) des enregistreurs d'événements.

Cependant, des critères en faveur d'une prise en charge pour un traitement en hospitalisation existent.

Obligation de la prise en charge par l'assurance de soins (OPAS) :

Selon l'OPAS, annexe 1 (état au 1er janvier 2025)², la prise en charge par l'assurance de base est désignée comme suit :

Mesures	Obligatoirement à la charge de l'assurance	Conditions	Décision valable à partir du
Système implantable pour l'enregistrement d'un électrocardiogramme sous-cutané	Oui		1.1.2001/1.1.2018

Remboursement ambulatoire selon TARMED³

Position	Description	Points tarifaires	Total points tarifaires PM + PT
17.1670	Implantation d'un enregistreur d'événements	PM 82,60 PT 393,50	476,10
17.1680*	Transmission et évaluation des données d'un enregistreur d'événements implanté, par enregistrement	PM 44,81 PT 109,80	154,61
<i>Les coûts de l'implant et du transmetteur sont facturables à 100% du prix d'achat selon la règle IG-20 (après déduction des rabais).</i>			
17.1690	Explantation d'un enregistreur d'événements	PM 47,20 PT 295,13	342,33

* Pour l'interrogation par télé-médecine de l'implant, l'utilisation de la position 17.1680 peut être utilisée par analogie. Cette position peut être facturée au maximum pour 4 contrôles par télé-médecine ou en cabinet par an. Source : Circulaire de la SSC du 6 mai 2019 « Stellungnahme der Tariffkommission der Schweizerischen Gesellschaft für Kardiologie SGK zur ambulanten Analogieverrechnung für telemetrische Kontrolle von elektrischen Implantaten ».



2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

ASSERT-IQ™ ENREGISTREUR D'UN ÉLECTROCARDIOGRAMME SOUS-CUTANÉ

Remboursement des hospitalisations selon SwissDRG

Changements dans le catalogue SwissDRG 2025, version 14.0 (version de tarification)⁴

Le SwissDRG F12F «Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation simple chambre» (2024) a été regroupé dans le DRG F12D «Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation simple chambre» (2025). L'implantation d'un enregistreur d'événement en stationnaire est regroupé dans cette position DRG.

Positions SwissDRG

Remarque: Le tableau ci-dessous ne contient que des exemples. Le codage des diagnostics⁵ et des procédures⁶ doit être adapté à chaque cas individuellement.

SwissDRG, version 14.0. Version de tarification dans des hôpitaux de soins aigus (extrait)									
Swiss-DRG	Désignation	Cost-weight	Durée moyenne de séjour	Borne inférieure de durée de séjour		Borne supérieure de durée de séjour		Revenu avec un baserate* de CHF 9'500.-	Low-outliers ** revenu avec un baserate CHF 9'500.-
				1er jour avec réduction	Cost-weight/jour	1er jour avec supplément	Cost-weight/jour		
F12D	Implantation d'un stimulateur cardiaque avec une stimulation simple chambre	1,515	4,6	1	0,571	11	0,11	CHF 14'392.-	CHF 8'968.-

* Les revenus ont été calculés avec un baserate de CHF 9'500.-. Le baserate est négocié chaque année entre les partenaires tarifaires et peut varier d'un hôpital à l'autre et d'une assurance à l'autre.

** Low-outlier: Les «low-outliers» sont des cas dont la durée de séjour se situe en-dessous de la borne inférieure de durée de séjour. Le remboursement complet pour le F12D peut être facturé, si le patient séjourne entre 2 et 10 jours à l'hôpital. Si un patient devait quitter l'hôpital plus tôt (dans ce cas) seulement après une nuit, il faut calculer avec une réduction d'environ CHF 5'424.- par jour. Si au contraire le patient séjourne plus longtemps que 10 jours, l'hôpital pourra alors facturer environ CHF 1'045.- par jour en plus.

Codes CHOP 2025

Code CHOP	Texte du code CHOP	Exemple d'implant Abbott	No d'article
37.8C	Implantation d'enregistreur d'événements	ASSERT-IQ	DM5000
		ASSERT-IQ 3+	DM5300
		ASSERT-IQ EL+	DM5500
37.8D	Enlèvement d'enregistreur d'événements	ASSERT-IQ	DM5000
		ASSERT-IQ 3+	DM5300
		ASSERT-IQ EL+	DM5500



2025

CODAGE ET REMBOURSEMENT

ASSERT-IQ™ ENREGISTREUR D'UN ÉLECTROCARDIOGRAMME SOUS-CUTANÉ**Abbott.com**

Clause de non-responsabilité : Ce support visuel et les informations qu'il contient sont uniquement destinés à des fins d'information générale et ne constituent pas des conseils juridiques, commerciaux, cliniques ou autres. En outre, il n'est pas destiné à et ne constitue pas une représentation ou une garantie de remboursement, de paiement ou de frais, ou une garantie qu'un remboursement ou autre paiement sera reçu. Il n'est pas destiné à augmenter ou à maximiser le remboursement par un payeur. De même, rien dans ce document ne doit être considéré comme une instruction pour la sélection d'un code particulier, et Abbott ne préconise ni ne garantit la pertinence de l'utilisation d'un code particulier. La responsabilité ultime du codage et de l'obtention du paiement/remboursement incombe au client. Cela inclut la responsabilité de l'exactitude de tous les codages et réclamations soumis à des payeurs. En outre, le client doit noter que les lois, les réglementations et les politiques de remboursement sont complexes et sont soumises à des mises à jour fréquentes, et, par conséquent, le client doit vérifier fréquemment auprès de ses opérateurs ou intermédiaires locaux et doit consulter un conseiller juridique ou un conseiller ou spécialiste du remboursement pour toute question liée au codage, à la facturation, au remboursement ou à tout problème connexe. Ce matériel reproduit des informations à des fins d'information uniquement. Il n'est pas fourni ou autorisé à des fins de marketing.

Importante remarque : les présentes informations sur les DRG proviennent de tiers (OFS Office fédérale de la statistique, SwissDRG SA, etc.) et ne vous sont transmises par la société Abbott qu'à des fins d'information et de suggestion de codage. Les présentes informations ne sauraient remplacer un conseil juridique ni un accompagnement en matière de remboursement et Abbott décline toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'échéance de mise à disposition des présentes informations. Le fondement juridique, les lignes directrices et la pratique de remboursement des caisses-maladie sont complexes et évoluent en continu. Les prestataires sont responsables de leur codage et des demandes de remboursement. Abbott vous recommande donc de contacter les caisses-maladie compétentes, votre chargé des DRG et/ou un avocat pour discuter du codage, des critères d'éligibilité et d'autres questions de remboursement.

Sources :

- <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/versicherungen/krankenversicherung/krankenversicherung-leistungen-tarife/Aerztliche-Leistungen-in-der-Krankenversicherung/anhangelkv.html>
- <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/versicherungen/krankenversicherung/krankenversicherung-leistungen-tarife/Aerztliche-Leistungen-in-der-Krankenversicherung/anhangelkv.html>
- https://browser.tartools.ch/de/tarmed_kvq
- <https://www.swissdrq.org/de/akutsomatik/swissdrq-system-1402025/fallpauschalenkatalog>
- <https://klassifikationen.bfarm.de/icd-10-gm/kode-suche/htmlgm2024/index.htm>
- <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/gesundheit/nomenklaturen/medkk/instrumente-medizinische-kodierung.assetdetail.32128591.html>

ATTENTION : Les produits ne peuvent être utilisés que par un médecin ou sous sa supervision. Il est important de lire attentivement la notice d'emballage du produit avant de l'utiliser (si disponible) ou sur eifu.abbottvascular.com et medical.abbott/manuels avec le mode d'emploi, les avertissements et les complications possibles qui peuvent survenir lors de l'utilisation de ce produit peut se produire.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées à être publiées en Suisse uniquement.

Toutes les illustrations sont des représentations artistiques et ne doivent pas être considérées comme des dessins techniques ou des photos peuvent être visionnées. Archivage des données et des photographies par Abbott Medical.

Abbott Medical

Abbott AG | Neuhofstr. 23 | CH-6341 Baar | Tel: +41 41 768 43 33

™ identifie une marque du groupe de sociétés Abbott.

www.cardiovascular.abbott

© 2025 Abbott. Tous droits réservés. MAT-2502209 v1.0

